ID: 066-200049211-20220721-D2022213-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

00 00 00 00 00 00 00

DEPARTEMENT DES
PYRENEES-ORIENTALES

00 00 00 00 00 00 00

COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT
CANIGÓ

00 00 00 00 00 00 00 00

SEANCE DU 30 JUIN 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 39 Ont participé au vote : 56

Pour: 56 Contre: 0 Abstention: 0

Date de la convocation: 23 juin 2022

L'an deux mille VINGT DEUX et le TRENTE JUIN, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.

Objet:

Pacte construction bois Occitanie

d a

N° d'Ordre : 213-22

ASSISTAIENT A LA SEANCE: Eric MAHIEUX, Jean-Louis BOSC, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Daniel ASPE, Roger PAILLES, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Jean-François LABORDE, Jean-Pierre VILLELONGUE, Yaël DELVIGNE, Anne LAUBIES, Jean-Luc BLAISE, Anne-Marie CANAL, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Corinne DE MOZAS, Guy PEIX, Agnès ANCEAU-MORER, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET, David MONTAGNE, Nicolas BERJOAN, Jean MAURY, Jean-Louis SALIES, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Nicole BEAUX, Henri GUITART, Raphaël VIGIER, Pierre SERRA, René DRAGUE, Marie-France MARTIN, Bruno GUERIN.

ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT:

Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT, Marie-Edith PERAL était représenté par Eric CHATELUS,

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION:

Fernand CABEZA a donné procuration à Anne-Marie CANAL, Patrice ARRO a donné procuration à Jean-Louis SALIES Chantal CALVET a donné procuration à Jean-Pierre VILLELONGUE, Guy CASSOLY a donné procuration à Anne LAUBIES, Thierry BEGUE a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Eric RODRIGUEZ a donné procuration à Jean-Jacques ROUCH, Géraldine BOUVIER a donné procuration à Nathalie CORNET, Etienne TURRA a donné procuration à Thérèse GOBERT-FORGAS, Claire LAMY a donné procuration à Corinne DE MOZAS, Laurent CHARCOS a donné procuration à Gladys DA SILVA, Aude VIVES a donné procuration à Pierre SERRA, Françoise ELLIOTT a donné procuration à Bruno GUERIN, Christelle LAPASSET a donné procuration à Jean-Luc BLAISE, Christine HIERREZUELO a donné procuration à Henri GUITART,

ABSENTS EXCUSES:

Sébastien NENS, Olivier CHAUVEAU, Johanna MESSAGER, Philippe DORANDEU, Yaël DELVIGNE, Gérard QUES, André ARGILES, Jean CASTEX, Jean-Christophe JANER, André JOSSE, Jean-Marie MAYDAT, Guy BOBE, Alain ESTELA, Patrick LECROQ, Robert JASSEREAU.

Secrétaire de Séance : Anne LAUBIES

Le Président,

RAPPELLE qu'afin de dynamiser la filière bois en Occitanie, les acteurs ont souhaité mettre en place un pacte en faveur de la construction et de la rénovation en bois des bâtiments publics pour plusieurs raisons :

- Le bois contribue aux enjeux climatiques (neutralité carbone à horizon 2050 et RE des bâtiments neufs), sociaux (emplois non délocalisables en milieu rural) et économiques (développement de filières)

L'Occitanie dispose de la seconde plus grande superficie boisée de France (36 % de son territoire)

Les objectifs sont :

Augmenter la part du bois dans la construction,

- Dynamiser l'économie régionale et développer les savoir-faire,
- Gérer et mieux valoriser la ressource forestière,
- Susciter l'intérêt plus large de toute maîtrise d'ouvrage privée pour la construction bois et biosourcée,
- Concourir à l'atteinte des objectifs de réduction des impacts du changement climatique.

DIT QUE les engagements qui incombent aux signataires du Pacte sont les suivants :

- Entreprendre la construction ou la rénovation d'au moins 1 bâtiment dans lequel le bois jouera un rôle structurel (au-delà de la charpente) dans les 2 ans suivant la signature du pacte,
- Etudier la possibilité d'intégrer du bois, si possible régional, dans l'ensemble des projets de construction ou de rénovation qu'il engage,
- Utiliser du bois issu de forêts gérées durablement, certifiées PEFC ou FSC,
- > Inciter d'autres maîtres d'ouvrages de son territoire à utiliser du bois dans les constructions, rénovations et aménagements,
- Communiquer largement sur son engagement et ses réalisations,
- Désigner un référent au sein de sa structure qui suivra les projets et fera remonter les données permettant de capitaliser les informations et d'assurer un suivi du Pacte Construction Bois Occitanie (volume/essence/provenance),
- Autoriser les partenaires du Pacte à utiliser ces éléments pour communiquer sur la filière.

PRECISE que les bénéfices pour les signataires sont les suivants :

- Une visibilité accrue de la structure au niveau régional (large communication régionale),
- Un accompagnement spécifique technique et financier à chaque étape (de l'idée à l'exploitation),
- > Une relation privilégiée avec les partenaires financiers porteurs de la dynamique du développement de la construction bois en Occitanie,
- Une analyse des retombées économiques, sociales et environnementales de son projet sur son territoire.

La Commission Développement Economique a émis un avis favorable à cette démarche.

PROPOSE au conseil d'autoriser le Président à signer le pacte.

DEMANDE à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité,

ACCEPTE de mettre en place un pacte en faveur de la construction et de la rénovation en bois des bâtiments publics, tel que présenté par le Président.

AUTORISE le Président à signer ce pacte annexé à la présente délibération.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 2 1 JUL, 2022

Pour extrait, certifié conforme,
Le Président.

n-Louis JALLAT.

ID: 066-200049211-20220721-D2022213-DE

PACTE CONSTRUCTION BOIS OCCITANIE

LES ACTEURS PUBLICS S'ENGAGENT EN FAVEUR DE L'UTILISATION DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION ET LA RENOVATION DE BATIMENTS

Par la signature de ce document, la structure reconnait l'intérêt de la démarche et s'inscrit pleinement dans la logique qu'elle développe. Pour cela, elle s'engage respecter l'ensemble des éléments du « PACTE construction bois Occitanie » (sur demande ou téléchargeable sur le site internet https://www.boisconstruction-occitanie on/parte-construction-occitanie).

Cadre à signer et tamponner :

Feuillet à renvoyer à l'adresse : occitanie@communesforestieres.org









